

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 03 décembre 2013**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Catherine MIALHES, Dominique AZEMA, Martin WYNIARD, Jean-Claude PECH, Eric BLANC, Gilles GAUTHIER, Sandrine RICHOU, Anne-Sophie LEDOYEN.

Pouvoirs : Marcel COMPE à Gilles GAUTHIER, Bernard SARDA à Georges COMBES

Absents : Marcel COMPE, Bernard SARDA

**-1- Vente FABRE Laurent/commune de Ginestas**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un jugement rendu par la Cour d'Appel de Montpellier en date du 16 octobre 2012 concernant la parcelle antérieurement cadastrée sous le numéro AH 191, d'une superficie de 1.479 m<sup>2</sup>. Cette parcelle consiste en une voie à vocation publique goudronnée sommairement pour protéger les réseaux souterrains AEU ET AEP ainsi que 5 bouches de tout-à-l'égout à destination de futurs lots, propriété de Laurent FABRE

Ce dernier a demandé le transfert de propriété de ladite parcelle à la commune de GINESTAS.

Après un rappel de l'historique de l'affaire, Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de conciliation en date du 15 février 2013 qui indique que la parcelle concernée, aujourd'hui cadastrées sous les n° AH 200 AH 201 et AH 202 sera transférée à la commune dans la totalité de sa contenance pour la somme de 15.328,65 €, qui sera réglée à M. FABRE. Le procès-verbal sera publié à la Conservation des hypothèques à la diligence et aux frais de la Commune, objet de la présente délibération.

Le conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire de signer tous actes en conséquence des jugements ci-dessus.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures.